

COMMUNE DE LARNAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2024
Approuvé en séance du conseil municipal du 06/01/2025

'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 18 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de CHAZAUT Bernard

Sont présents : CHAZAUT Bernard, GARDE Fabrice, GRAS Pamela, CHARBONNIER Gilles, CHEVILLARD Audrey, COMTE Audrey, FIJEAN Mélanie, GUERIN Nicolas, PIPERAUX Cécile, STEL Aurélien

Excusés : DELAYE Philippe

Secrétaire de séance : GRAS Pamela

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Il fait l'appel et fait passer la feuille de présence.

Il constate que le quorum est atteint, le conseil pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu.

Le Conseil municipal désigne Mme Pamela GRAS comme secrétaire de séance.

Elle rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 22/10/2024,
- Budget principal / Décision modificative n°3,
- Associations / Mise en place d'un process pour les demandes de subventions,
- Contrat prévoyance mutuelle des agents / Renouvellement au 01/01/2025,
- Contrats d'assurances / Engagement nouveaux contrats au 01/01/2025,
- Projets communaux / Démarrage des études,
- Questions diverses.

La secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 22/10/2024.

Le procès-verbal du 22/10/2024 est adopté à l'unanimité.

D2024046 BUDGET PRINCIPAL / DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire expose que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Énergie - Électricité	+1 780.00	
60622	Carburants	-1 000.00	
6064	Fournitures administratives	+120.00	
6068	Autres matières et fournitures	-800.00	
613	Locations	-377.22	
61558	Entretien autres biens mobiliers	-1 000.00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	-1 000.00	
625	Déplacements et missions	+800.00	
6281	Concours divers (cotisations)	+120.00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	+1 560.00	
6411	Personnel titulaire	+2 500.00	
6413	Personnel non titulaire	-3 250.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	+750.00	
648	Autres charges de personnel	+1 000.00	
65313	Cotisations de retraite	+1 457.00	
657358	Subv. fonct. autres groupements	+150.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+222.54	
6618	Intérêts des autres dettes	-888.32	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+126.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-2 000.00	
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	-270.00	
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	+850.00	
2184	Matériel de bureau et mobilier	-850.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, la décision modificative n°3 sur le Budget principal.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0	0

Délibération adoptée

D2024047 ASSOCIATIONS / FORMALISATION DU PROCESSUS DE DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire demande à Mmes Audrey COMTE et Pamela GRAS, présidentes d'associations de quitter la séance

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait d'harmoniser et de formaliser le processus de demande de subvention pour les associations du territoire.

En effet, jusqu'à ce jour aucune marche à suivre n'est imposée aux associations et, devant la hausse du nombre de demandes liée à l'augmentation du nombre de création d'associations, il conviendrait d'y mettre de l'ordre.

Ainsi à compter de l'année 2025 et afin que le conseil municipal puisse valablement délibérer, il propose que pour demander une subvention, chaque association soit dans l'obligation de présenter à la municipalité les pièces suivantes :

- Le compte-rendu de la dernière assemblée générale datée de moins de 1 an comprenant un bilan moral et faisant état des actions menées,
- Les comptes de l'année écoulée validés en assemblée générale,
- Les projets et actions pour l'année à venir,

- Le budget prévisionnel (même succinct) de l'exercice à venir,
- Une demande de subvention indiquant le montant souhaité,
- Un RIB avec IBAN.

Ces pièces pourront être envoyées à la mairie par mail ou par courrier, chaque année avant le 30 mars pour un vote en conseil municipal début avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette mesure.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	8	0	0

Délibération adoptée

D2024048 CONTRAT PRÉVOYANCE CGD 07 / AVENANT AU 01-01-2025

M. le Maire rappelle que la commune adhère à la convention de participation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche pour la prévoyance, proposant aux agents une protection sociale complémentaire en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité (contrat MNT).

Le CDG07 nous informe qu'un avenant à ce contrat va être proposé à partir du 01/01/2025 compte tenu de l'augmentation de 3% du taux demandé par la MNT à partir de cette date. Pour rappel la commune adhère à la formule 2 (TBI + NBI + RI) et le taux passera donc à 1.40% (contre 1.36% jusqu'ici).

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10	0	0

Délibération adoptée

D2024049 ASSURANCES / NOUVEAUX CONTRATS AU 01-01-2025

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la mutualisation, la CC DRAGA a constitué un groupement d'achat pour les contrats d'assurance, auquel la commune a adhéré (*voir délibération n°D2024020 du 15/04/2024*).

Le marché public a été lancé et les candidats ont été retenus après analyse des offres.

En conséquence les actes d'engagement pour nos nouveaux assureurs doivent être signés à compter du 01/01/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les actes d'engagement et les contrats d'assurance.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10	0	0

Délibération adoptée

D2024050 REMBOURSEMENT D'UN ACHAT À UNE ÉLUE

M. le Maire explique que Mme Audrey COMTE, conseillère municipale, a acheté sur ses fonds propres un aspirateur de cheminée ("chapeau").

Mme COMTE présente au conseil la facture de l'équipement et Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter de rembourser l'élue de sa dépense d'un montant de 58.61€ TTC (cinquante-huit euros et soixante et un centimes).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de rembourser à Mme Audrey COMTE la somme de 58,61€ et charge le secrétariat de mairie de faire le mandat sans délai.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	9	0	0

Délibération adoptée

D2024051 TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'IMMOBILIER COMMUNAL / LANCEMENT DES ÉTUDES

Le Maire explique que, concernant le projet de rénovation de 3 bâtiments communaux :

- la salle polyvalente,
- le gîte de groupe (situé au-dessus de la salle polyvalente),
- le village de gîtes "Le serre de pierre",

Les demandes de subvention DETR/DSIL auprès des services de l'État ont été déposées avant le 30/11/2024, l'audit énergétique du SDE07 a été également lancé.

Aujourd'hui, il convient d'avancer et de lancer la réalisation concrète de ces projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à :

- Lancer les études pour un chiffrage complet des dépenses envisagées,
- Lancer le marché public et le choix d'un maître d'œuvre,
- Voir le SDEA 07 pour envisager un éventuel travail en commun,
- Réaliser les autres demandes de subventions,
- Envisager les demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Étudier les possibilités d'emprunt.

Vote :

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10	0	0

Délibération adoptée